

## Note explicative relative au Document GMP+ C4 Tarifs 2019

L'ensemble des tarifs repris ci-dessous figurent dans le document GMP+ C4 Tarifs. Cette note explicative a été rédigée afin de clarifier le mode de calcul des cotisations à régler par les adhérents. Les exemples ci-dessous illustrent les différentes modalités de calcul.

### Exemple 1

Entreprise de transport comptant plus de deux salariés certifiée pour le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux.

Champ d'application	Observations	Total
Transport, Transport routier	Plus de 2 salariés	251,00 €
	<b>Cotisation</b>	<b>251,00 €</b>

Le montant de la cotisation annuelle est de : 251,00 €

### Exemple 2

Entreprise de transport comptant un ou deux salariés certifiée pour le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux.

Champ d'application	Observations	Total
Transport, Transport routier	1 ou 2 salariés <sup>1</sup>	107,00 €
	<b>Cotisation</b>	<b>107,00 €</b>

Le montant de la cotisation annuelle est de : 107,00 €

### Exemple 3

Navire certifié pour le Transport et le Transport Fluvial d'aliments pour animaux.

Champ d'application	Observations	Total
Transport, Transport Fluvial		43,00 €
	<b>Cotisation</b>	<b>43,00 €</b>

Le montant de la cotisation annuelle est de : 43,00 €

Exemple 4

Entreprise certifiée pour  
la Production de Matières Premières destinées à l'alimentation animale,  
le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux.

<b>Champ d'application</b>	<b>Observations</b>	<b>Total</b>
Production de Matières Premières		251,00 €
Transport, Transport routier	Supplément <sup>2</sup> 40%	100,40 €
	<b>Cotisation</b>	<b>351,40 €</b>

Le montant de la cotisation annuelle est de : 351,40 €

Exemple 5

Entreprise certifiée pour :  
la Production d'Aliments Composés,  
la Fourniture d'Aliments pour animaux,  
le Transport et le Transport Routier d'aliments pour animaux  
Note pays : site de production d'aliments sans antibiotiques

<b>Champ d'application</b>	<b>Observations</b>	<b>Total</b>
Production d'aliments composés		251,00 €
Fourniture d'aliments pour animaux	Cotisation <sup>2</sup> 40%	100,40 €
Transport, Transport routier	Cotisation <sup>2</sup> 40%	100,40 €
Site de production d'aliments sans antibiotiques	Cotisation <sup>2</sup> 40%	100,40 €
	<b>Cotisation</b>	<b>552,20 €</b>

Le montant de la cotisation annuelle est de : 552,20 €

Exemple 6

Entreprise certifiée pour :  
 la Fourniture d'Additifs,  
 la Fourniture d'Aliments Composés,  
 la Fourniture de Prémélanges,  
 la Fourniture de Matières Premières destinées à l'alimentation animale,  
 le Stockage et le Transbordement d'aliments pour animaux

<b>Champ d'application</b>	<b>Observations</b>	<b>Total</b>
Fourniture d'aliments pour animaux		251,00 €
Fourniture d'aliments pour animaux (petfood)	Cotisation <sup>2</sup> 40%	100,40 €
Stockage et transbordement	Cotisation <sup>2</sup> 40%	100,40 €
	<b>Cotisation</b>	<b>451,80 €</b>

Le montant de la cotisation annuelle est de : 451,80 €

Informations complémentaires :

En cas d'erreur, les tarifs indiqués dans le document GMP+ C4 Tarifs 2019 prévalent sur ceux indiqués dans ce document.

Les réductions et suppléments ne s'appliquent que pour les cotisations de l'année 2019.

- 1 Cette réduction ne s'applique que si l'Organisme de Certification a bien procédé à l'enregistrement de/des adhérent(s) dans la base de données GMP+ International.
- 2 Un supplément de 40 % s'applique pour chaque champ d'application complémentaire.

Les adhérents qui changent d'Organisme de Certification en cours de certification ne payent aucune cotisation complémentaire, ni pour l'année en cours, ni pour la délivrance du nouveau certificat. Les adhérents payent une seule cotisation par an à GMP+ International.

© GMP+ International B.V.

*All rights reserved. The information in this publication may be consulted on the screen, downloaded and printed as long as this is done for your own, non-commercial use. For other desired uses, prior written permission should be obtained from the GMP+ International B.V.*

*Disclaimer*

*This publication was established for the purpose of providing information to interested parties with respect to GMP+-standards. The publication will be updated regularly. GMP+ International B.V. is not liable for any inaccuracies in this publication.*